

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MARS 2022

DELIBERATION N°2022.00131

TARIFS MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN - BIENNALE DU DESIGN 2022

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 11 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 88
Nombre de pouvoirs : 16
Nombre de voix : 104

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. Christian DUCCESCHI, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Véronique FALZONE, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN,

RECU EN PREFECTURE

Le 04 avril 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220324-D20220013110

DATE D'AFFICHAGE :04 avril 2022

M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Julien VASSAL,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
Mme Marie-Pascale DUMAS donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. David FARA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Michel GANDILHON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Daniel GRAMPFORT donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Marie-Jo PEREZ,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
M. Jean-Marc THELISSON donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON

Membres titulaires absents excusés :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET,
M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Jordan DA SILVA,
M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne MARMORAT, Mme Djida OUCHAOUA, M. Marc PETIT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MARS 2022

TARIFS MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN - BIENNALE DU DESIGN 2022

Suite au report en 2021 de la 12^{ème} Biennale internationale design Saint-Étienne, l'Établissement public de coopération culturelle Cité du design a prévu d'organiser cet événement du 06 avril au 31 juillet 2022 et a indiqué que la tarification de la Biennale sera celle qui avait été établie en 2021 pour cet événement.

Comme lors des éditions précédentes, le Musée d'art moderne et contemporain, aux côtés du Musée d'art et d'industrie, de Couriot-Musée de la Mine et du site Le Corbusier, participera à cet événement majeur pour le territoire. Les tarifs spécifiques « Biennale » doivent être validés pour leur application au Musée d'art moderne et contemporain.

Le principe de la billetterie Biennale pour cette édition 2022 est un retour à un pass Biennale multi-sites offrant un accès à chaque site valable une journée, le pass étant utilisable sur toute la durée de l'évènement.

Il est proposé d'appliquer pour les Pass Biennale les principales modalités tarifaires prévues par la délibération du Conseil d'administration de l'EPCC Cité du design / Ecole Supérieure d'art et design du 11 décembre 2020, exception faite des prestations de visite supplémentaire pour lesquelles les tarifs du Musée d'art moderne et contemporain seront appliqués aux visiteurs (de la même manière qu'au Musée d'art et d'industrie et à Couriot-Musée de la Mine). Pour les individuels qui auront déjà payé un Pass Biennale acheté par ailleurs, il est proposé qu'ils bénéficient d'un tarif réduit pour une visite guidée supplémentaire au Musée.

Les modalités d'ouverture et de tarification propres au Musée d'art moderne et contemporain demeurent inchangées.

La jauge des groupes constitués sera celle appliquée au MAMC+, le cas échéant, adaptée aux éventuelles évolutions des protocoles sanitaires.

Il n'est pas prévu de nouveau système instituant des modalités de rétrocession de recettes concernant la billetterie et les Pass Biennale. Chaque site conserverait donc les recettes des ventes des Pass qu'il aura effectuées, comme lors des précédentes éditions.

Un dispositif spécifique est applicable concernant la City Card portée par l'Office de tourisme.

Depuis 2015, le Musée d'art moderne et contemporain participe au dispositif City card de l'Office de Tourisme. Pour la Biennale internationale design Saint-Etienne, la revente de la City card est étendue aux principaux sites touristiques concernés par l'évènement. Un avenant à la convention liant l'Office de tourisme aux partenaires est établi à cet effet. Il précise les engagements de chaque partie et les modalités de partenariat. Chaque site percevra au prorata de ses ventes 80 % de la marge brute ainsi qu'une commission de 10 % sur les Pass Biennale vendus. Une convention de dépôt-vente sera mise en œuvre.

Il conviendrait également d'ajuster certains tarifs du Musée d'art moderne et contemporain (référence précédente : délibération n° 2021.00175 du 21 mai 2021)

Il s'agit :

- de préciser le libellé du tarif offre duo à 13 € en notant « offre duo évènement– visite guidée ». Ce tarif peut en effet s'appliquer aux différents types d'évènement proposé par le Musée : conférence, performance, concert, spectacle...
- de préciser le libellé des tarifs applicables aux évènements programmés au Musée :

Tarifs existants		Nouveau libellé du tarif	Ancien libellé du tarif
Plein tarif : 6,50€	Tarif réduit : 5,00 €	Tarif 1 évènement	<i>conférence</i>
Plein tarif : 7,50€	Tarif réduit : 5,50 €	Tarif 2 évènement	<i>projection</i>
Plein tarif : 10,00€	Tarif réduit : 6,00 €	Tarif 3 évènement	<i>spectacle</i>

- d'étendre la mesure de gratuité d'accès aux évènements aux jeunes jusqu'à 18 ans (et non pas seulement aux moins de 16 ans). Ceci est également appliqué par les musées de la Ville de Saint-Etienne, ce sera ainsi sera plus compréhensible et cohérent pour les publics,
- de compléter la liste des gratuités avec la possibilité d'éditer des contremarques, pour les nouveaux arrivants dans le cadre de l'opération « Bienvenue à Saint-Etienne Métropole » ou dans le cadre d'opérations en lien avec la promotion du Musée d'art moderne et contemporain,
- de compléter les tarifs des locations/mise à disposition de salles par des tarifs horaires correspondant à une participation aux frais applicables en cas de gratuité de la location / mise à disposition des locaux :
 - avant 18 H : 23 € TTC/heure,
 - après 18 H et dimanches : 25 € TTC/heure,
 - jours fériés : 45 € TTC/heure.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **valide pour le Musée d'art moderne et contemporain les tarifs applicables pour la 12^{ème} Biennale Internationale design Saint-Etienne, propositions récapitulées dans le tableau ci-joint,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n° 2 de la convention de partenariat Saint-Etienne City card, de la convention de dépôt vente et de toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire,**

- valide les propositions d'ajustements tarifaires récapitulées dans le document ci-joint qui modifient les tarifs applicables au Musée d'art moderne et contemporain,
- les recettes correspondantes seront recouvrées au budget de l'exercice en cours, à l'article 7062 «redevances à caractère culturel », destination 2014 MUSE 1000.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, circular flourish above the name.

Gaël PERDRIAU